



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 66278

Texte de la question

M. André Aschieri demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui préciser ses intentions face au problème des réfugiés de guerre de la République démocratique du Congo, dont le nombre est estimé à 100 000, selon le rapport 2001 d'Amnesty International. Ayant dû fuir les violents affrontements, ils se sont réfugiés dans le nord du Congo dans des conditions précaires (malnutrition, absence de soins médicaux, violences...). Il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement français compte organiser une aide humanitaire.

Texte de la réponse

Entre juillet et septembre 2000 près de 100 000 ressortissants de la République démocratique du Congo (RDC) se sont réfugiés dans la région septentrionale de la Likouala, pour fuir les combats opposant les forces gouvernementales et les troupes rebelles dans la région de l'Equateur (nord de la RDC). Comme l'a souligné le rapport 2001 d'Amnesty International, la situation humanitaire de ces réfugiés fut jusqu'en novembre 2000 d'autant plus préoccupante que seuls environ 50 000 d'entre eux purent bénéficier de l'assistance du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), les autres en étant privés à cause de l'insécurité régnant dans cette région. La navigation fluviale sur le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui, principales voies d'accès à cette région, étaient alors totalement interrompues du fait des combats. La fin des affrontements dans la région de l'Equateur, intervenue en novembre 2000, ainsi que les mesures prises par les autorités de Brazzaville pour renforcer la sécurité de la navigation fluviale, ont progressivement permis aux aides humanitaires de se déployer et de prendre en charge l'ensemble des personnes réfugiées. La France, tant par sa contribution au financement des opérations conduites par le HCR dans la région des Grands Lacs (4 millions de francs en 2001), qu'au moyen d'une intervention directe, continue d'apporter une aide humanitaire aux réfugiés congolais. Dès août 2000, elle leur avait fait distribuer une aide alimentaire et des matériels aratoires (80 000 francs français). Courant 2001, en partenariat avec la coopération allemande (GTZ) et une ONG française, Aide médicale internationale (AIM), elle a contribué pour un montant total de 600 000 francs français au renforcement des capacités d'accueil et de soins de l'hôpital régional d'Impfondo, situé au coeur de la zone d'implantation des populations réfugiées. Bien entendu, la France ne manquerait pas de réexaminer le niveau de son aide si la situation humanitaire de ces réfugiés devait se dégrader. Cependant, seule la fin de la guerre en RDC permettra une amélioration durable de la situation des populations congolaises. C'est pourquoi la France, notamment dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies, s'efforce d'aider les belligérants à trouver une issue négociée à ce conflit, en appui à l'accord signé à Lusaka en 1999.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66278

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5385

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6602